

Arrêté n°2024-188 portant déclaration d'irrecevabilité de liste de candidatures pour l'élection des doctorants au conseil de l'ED MPSNI

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D719-22,

Vu l'arrêté n°2024 - 177 relatif à l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale MPSNI, et notamment son article 7,

ARRETE

Article 1 :

Est déclarée irrecevable pour l'élection des doctorants au conseil de l'ED MPSNI la liste suivante :

La liste « **MaThermo** » pour le motif suivant : non-respect de l'alternance femme/homme prévue à l'article 7 de l'arrêté n°2024-177.

Article 2 :

La liste de candidats est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté est exécutoire après publication dans le recueil des actes administratifs de l'université et transmission au Rectorat.

Il sera affiché dans les locaux de l'université de Reims Champagne-Ardenne.

L'administrateur provisoire de l'école doctorale MPSNI est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans le bureau des services administratifs de l'école.

Fait à Reims,

le 13/12/2024  

Christophe CLÉMENT

Mis en ligne le : 13/12/2024

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités, le : 13/12/2024

Annexe 1 – Liste irrecevable

Annexe 1 : Liste irrecevable

La liste « **MaThermo** » :

1. SALAMEH Cheryl
2. WANG Chengcheng
3. RASOLOARIJAONA Kanto
4. KESTEL Samuel
5. LEROUX Coraline
6. WU Xikun
7. POIRIER Adèle
8. OLLAIC Ghadir